



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2010-01-18

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 janvier 2010

PRESIDENT : Monsieur François de Mazières

Sont présents : M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Jean-Jacques LASSERRE M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLE Mme Martine ARNAL, Olivier COLLO, M Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean Roch GAILLET, M Jean-Luc PESSEY, Mme Dominique CONORT, M. Pierre-Yves STUCKI M. Kamel EL FEDIL, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Edmond GRONDIN (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), Mme Dana SOLECKI, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER. M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés :

M. Bernard DEBAIN pouvoir à M. Edmond GRONDIN
M. Philippe NOYER pouvoir à M. Alain-Michel LAMBERT

Secrétaire de séance : Monsieur Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 18 janvier 2010

Date d'affichage de la convocation : 19 janvier 2010

Nombre de conseillers en exercice : 63

Nombre de membres présents : 61

N° de l'ordre du jour :

2010.01.18 : Adhésion au SMGSEVESC et désignation des représentants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité syndical

- M. le Président, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Dans le cadre du processus de transformation en communauté d'agglomération, Versailles Grand Parc a étendu ses compétences. L'eau figure parmi les nouvelles compétences transférées par arrêté inter préfectoral en date du 24 août 2009.

Jusqu'à cette date, les communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie du territoire concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles adhéraient au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC). A la notification de l'arrêté inter préfectoral, la communauté de

communes s'est substituée aux communes au sein du SMGSEVESC dans toutes les délibérations et tous les actes liés à ce service.

La transformation, au 1^{er} janvier 2010, de la communauté de communes de Versailles Grand Parc en communauté d'agglomération nécessite sa réadhésion au sein du SMGSEVESC.

La loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement a créé un nouvel article L.5211-61 dans le Code Général des Collectivités territoriales qui prévoit que « [...] en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, d'alimentation en eau potable, [...] un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ».

Cette disposition permet à Versailles Grand Parc d'adhérer au SMGSEVESC à raison du territoire des communes de Buc, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles.

Il est donc proposé d'adhérer au SMGSEVESC à raison de ce territoire et à raison du territoire des communes de Bois d'Arcy et de Fontenay-le-Fleury. Il est précisé que pour ces dernières le service de l'eau potable est géré par voie de délégation de service public (DSP). L'adhésion au syndicat emportera donc transfert des contrats de DSP.

La présente délibération a également pour objet la désignation des représentants de Versailles Grand Parc qui seront appelés à siéger au sein du comité syndical du SMGSEVESC, sous réserve de l'approbation de la demande d'adhésion de Versailles Grand Parc par le syndicat mixte à raison du territoire des communes précitées. La communauté d'agglomération doit ainsi désigner quinze délégués et autant de suppléants.

Se portent candidats :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------|----------------------|
| COLLO Olivier | ERNIE Alain |
| REILLON Gérard | HANNIER Jocelyne |
| DUTRUC-ROSSET Georges | GAILLET Jean-Roch |
| URLACHER Jean-Marie | RUCH Gabriel |
| SANSON Alain | STUCKI Pierre-Yves |
| PAYEN Marie-Christine | JAMET Ludovic |
| BARRET Jean-Philippe | BISTAGNE Eva |
| LEBRAS Josette | DUCHON Lydie |
| NOIR André | BROME Jean-Paul |
| GUYOT Alain | RENARD Marcel |
| DE MAZIERES François | NOURISSIER Alain |
| ORDAS Magali | MASSON Gaspar |
| LAMBERT François | ROUCHER Dominique |
| LINQUIER Erik | RIGAUD-JURE Béatrice |
| FLEURY Hervé | SENNERS Marie |

En application des articles L.5211-1 et L.2121-21 du CGCT, le vote a lieu au scrutin secret ou, si le conseil communautaire le décide à l'unanimité, au scrutin public.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le conseil communautaire :

- 1) décide d'adhérer au syndicat mixte pour la gestion du service des eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SMGSEVESC) pour la gestion du service de l'eau potable sur le territoire de Versailles Grand Parc à raison des communes de Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Jouy-en-Josas (pour la partie concernant le SMGSEVESC), Rocquencourt, Saint-Cyr-l'École, Toussus-le-Noble et Versailles.

- 2) à l'issue du vote au scrutin public, désigne les 30 représentants (15 titulaires et 15 suppléants) suivants de Versailles Grand Parc appelés à siéger au sein du comité du SMGSEVESC :

| Titulaires | Suppléants |
|-----------------------|----------------------|
| COLLO Olivier | ERNIE Alain |
| REILLON Gérard | HANNIER Jocelyne |
| DUTRUC-ROSSET Georges | GAILLET Jean-Roch |
| URLACHER Jean-Marie | RUCH Gabriel |
| SANSON Alain | STUCKI Pierre-Yves |
| PAYEN Marie-Christine | JAMET Ludovic |
| BARRET Jean-Philippe | BISTAGNE Eva |
| LEBRAS Josette | DUCHON Lydie |
| NOIR André | BRAME Jean-Paul |
| GUYOT Alain | RENARD Marcel |
| DE MAZIERES François | NOURISSIER Alain |
| ORDAS Magali | MASSON Gaspar |
| LAMBERT François | ROUCHER Dominique |
| LINQUIER Erik | RIGAUD-JURE Béatrice |
| FLEURY Hervé | SENNERS Marie |

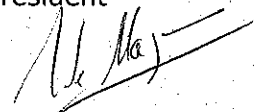
Monsieur le président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 63 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président



François de MAZIERES
Maire de Versailles

